

Walferdange, le 25 septembre 2026

A V I S

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par décision N°1/26/0271 du 17 septembre 2026 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, la société M.H.R. Company SARL est autorisée à cesser des activités d'un centre commercial, installations de production de froid, tour aéroréfrigérante (1/05/0527) à Helmsange, 2, rue des Romains.

Le dossier est déposé pour inspection à la mairie de Walferdange, 1, place de la Mairie, L-7201 Walferdange à partir du 25 septembre 2026 au 4 novembre 2026 inclus.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond. Ce recours contre la présente décision d'autorisation doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François SAUBER